

L'an deux mil vingt

le six novembre

à 20 heures et 30 minutes,

le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-DENIS-COMBARNAZAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Guillaume LAURENT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2020

Présents : G. LAURENT, M.N. DASSAUD, A. PERROUX, R. MERTINS, J.P BONNET, F. LANDAIS, T. LAVOINE, A. LAMIRAND-BUFFET, G. MEUNIER, J. THOMAS, R. BASMAISON,

Absent excusé :

Monsieur LANDAIS a été élu secrétaire.

Compte-rendu du 2 octobre 2020 approuvé.

❖ Télésurveillance Mairie et local voirie

Monsieur MEUNIER et Monsieur PERROUX indiquent qu'ils ont demandé des devis et rencontrés des commerciaux pour le remplacement nécessaire de l'installation de télésurveillance des bureaux de la mairie et du local voirie suite aux modifications techniques des équipements de télécommunication.

Ils présentent les propositions reçues de NEXECUR, VERISURE.

Ils expliquent la situation actuelle avec le contrat signé avec ACTIVEILLE SPARA.

Ils ajoutent qu'au vu de ces éléments, la commission équipements publics a décidé de résilier le contrat de télésurveillance avec ACTIVEILLE SPARA et que la Commune est en attente de leur retour motivé concernant la date d'effet de la résiliation.

Il apparaît du tableau comparatif proposé que l'offre de NEXECUR soit la mieux adaptée. Il reste à définir quel type de formule entre la location et l'acquisition serait la plus souhaitable.

❖ Délibération 2020-39 : Demande d'aide à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des arrêts de cars sur le territoire communal

Monsieur le Maire explique qu'il a été contacté pour savoir si la Commune voulait bénéficier de la fourniture et pose d'abribus de la Région Auvergne Rhône Alpes.

En effet, Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs.

Il rappelle que la Commune de Saint-Denis Combarnazat s'est engagée depuis de nombreuses années dans la sécurisation de la circulation et particulièrement du ramassage scolaire par l'acquisition de 4 abribus et que cette initiative régionale permettrait de remplacer le dernier abribus vétuste au lieu-dit "le Patural" sur la route départementale RD 107.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la pose d'un abri-voyageurs à l'arrêt « Les Choyes / carrefour »*
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.*

❖ Cérémonie du 11 novembre

Monsieur le Maire explique que la situation sanitaire impose d'organiser de la cérémonie commémorative du 11 novembre sans public et dans le respect des gestes barrière. Une gerbe sera déposée au monument aux morts à 11 h.

❖ Délibération 2020-40 : Travaux raccordement des réseaux lotissement Perjat et parcelles ZL 163 à ZL 166

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2020-33 en date du 2 octobre par laquelle le Conseil municipal a approuvé l'avant projet du SIEG pour l'alimentation en basse tension du lotissement Perjat et parcelles ZL 163 à ZL 166.

Il convient dans le cadre de ces travaux d'extension de réseaux de réaliser des fouilles. Celles-ci seront destinées aux conduites d'électricité, d'eau et PTT.

Des devis ont été demandés pour la réalisation des fouilles et fournitures :

SEMERAP : 15672,00 € TTC

Sarl ROZIERE Terrassement : 17977,44 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil décide par 10 voix pour et 1 abstention :

- de retenir le devis de la Sarl ROZIERE Terrassement pour un montant de 17977,44 € TTC, afin de soutenir l'activité de cette entreprise installée sur la Commune de Saint-Denis Combarbazat dans la période de crise sanitaire et économique liée à la Covid 19, bien que le montant de son devis soit plus élevé.

- charge Messieurs PERROUX, LANDAIS et BASMAISON de suivre les travaux et d'assister aux réunions de chantier.

❖ Délibération 2020-41 : Délibération modificative du Budget primitif 2020

Monsieur le Maire expose qu'il n'a pas été prévu au budget primitif 2020 que la Commune de Saint-Denis Combarbazat doit verser une attribution de compensation à la Communauté de Communes Plaine Limagne suite au calcul réalisé par la CLECT. Il convient donc de faire le virement de crédit suivant :

Virement de crédit

Imputation	Libellé	Crédits à réduire	Crédits à ouvrir
739211	Attribution de compensation	- 141,11	
65548	Autres contributions		+ 141,11
TOTAL		141,11 €	141,11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver cette écriture budgétaire.

❖ Délibération 2020-42 : Participation financière complémentaire de la Commune au CCAS

Monsieur le Maire présente le projet de distribution d'un "panier gourmand" à chaque habitation de la Commune afin de maintenir l'esprit de convivialité qui habituellement était représenté par le Noël des enfants organisé par la Commune, le CCAS et l'association d'animation rurale AAR.

Cela prendrait la forme d'un sac aux logos de la Commune, du CCAS et des associations communales participantes garni de produits locaux.

Il ajoute que les membres du CCAS ont approuvé cette démarche ainsi que les associations de la commune.

Il présente le budget prévisionnel et propose d'accorder une subvention complémentaire de 300,00 € au budget du CCAS pour le financement de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- décide d'accorder cette subvention complémentaire de 300,00 €

❖ Questions diverses

- Vente de bois

Madame DASSAUD indique qu'un chêne est tombé dans une parcelle appartenant à la Commune.

On peut estimer qu'il représente entre 8 à 10 à stères de bois.

Le Conseil propose d'en informer les habitants par la note qui sera distribuée en fin d'année afin que les personnes intéressées puissent faire une offre écrite.
Le bois sera ensuite attribué au plus offrant par la commission d'ouverture des plis.

- Masques

Monsieur le Maire rappelle le stock de masques (tissus et chirurgicaux) constitué par la Commune. Les élus s'interrogent sur ce qu'il convient de faire.

Par mesure de sécurité, il est décidé de conserver les masques chirurgicaux et de demander aux familles qui ne sont pas venues retirer les masques tissus lors de la distribution organisée en mairie si elles souhaitent venir les chercher en mairie ou si on peut les offrir aux familles les plus vulnérables ou avec enfants

DÉLIBÉRATIONS CI-APRÈS ADOPTÉES

❖ **Délibération 2020-39 : Demande d'aide à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des arrêts de cars sur le territoire communal**

❖ **Délibération 2020-40 : Travaux raccordement des réseaux lotissement Perjat et parcelles ZL 163 à ZL 166**

❖ **Délibération 2020-41 : Délibération modificative du Budget primitif 2020**

❖ **Délibération 2020-42 : Participation financière complémentaire de la Commune au CCAS**

<i>Guillaume LAURENT</i>		<i>François LANDAIS</i>	
<i>Marie-Noëlle DASSAUD</i>		<i>Teddy LAVOINE</i>	
<i>Alain PERROUX</i>		<i>Amélie LAMIRAND- BUFFET</i>	
<i>Rémy MERTINS</i>		<i>Guillaume MEUNIER</i>	
<i>Jean-Pierre BONNET</i>		<i>Julie THOMAS</i>	
<i>Romain BASMAISON</i>			